

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

DEVELOPPEMENT DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

CODE : 983028 U36D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

DEVELOPPEMENT DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre aux étudiants de développer leur identité professionnelle :

- en y incluant une démarche éthique et en s'appropriant les règles déontologiques ;
- en la situant par rapport aux politiques et représentations sociales, à l'évolution de la profession et aux dimensions internationales de l'éducation spécialisée ;
- en tenant compte de l'organisation, des réglementations et de la gestion du secteur non marchand ;
- en intégrant les fonctions et enjeux des écrits professionnels.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*En référence au profil professionnel du « Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif »,
à partir de situations et contextes professionnels variés,*

- ◆ d'expliciter, de manière claire et structurée, son projet d'accompagnement psycho-éducatif et l'évolution de ses représentations du métier ;
- ◆ de dégager des caractéristiques communes et spécifiques fondant l'identité professionnelle ;
- ◆ d'identifier des repères déontologiques et des questionnements éthiques ;
- ◆ d'utiliser, dans une communication écrite professionnelle courante, le vocabulaire spécifique au métier en considérant ses aspects idéologiques.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Identité professionnelle », code 983020 U36D1, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

sur base de situations professionnelles d'accompagnement psycho-éducatif,

- ◆ d'identifier, de définir et d'illustrer des concepts et processus réglementaires et législatifs relatifs à l'analyse du secteur non marchand ;
- ◆ de circonscrire et porter un regard réflexif sur l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé en tant qu'acteur psycho-éducatif ;
- ◆ d'appliquer une démarche de questionnement éthique et de respecter les règles déontologiques ;
- ◆ de rédiger un écrit professionnel et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte et des objectifs poursuivis ;
- ◆ d'identifier et d'explicitier une spécificité du travail d'accompagnement psycho-éducatif susceptible de déboucher sur des recommandations de changement institutionnel ;
- ◆ de proposer des perspectives de changement s'inscrivant dans le cadre des politiques liées au secteur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Pratiques de l'écrit en éducation spécialisée

- ◆ de dégager des enjeux pédagogiques, éthiques, déontologiques et stratégiques des écrits professionnels et du vocabulaire utilisé ;
- ◆ de préciser les fonctions de l'écriture en éducation spécialisée (fonction stratégique, fonction de mémoire, de trace, de visibilité, fonction de distanciation, de médiation, fonction de déchiffrement, de symbolisation, fonction de réflexivité, de mobilisation de la conscience, fonction cathartique, fonction de reconnaissance, ...) ;
- ◆ de rédiger des écrits professionnels corrects d'un point de vue formel (carnets de bord, observations, rapports de synthèse...), en prenant en compte les caractéristiques propres à ce type d'écrits, et en veillant au respect de la personne ;
- ◆ de se positionner par rapport aux écrits institutionnels (projet pédagogique/éducatif, plan de pilotage, ...).

4.2. Identités professionnelles au travers des secteurs de l'éducation spécialisée

- ◆ d'expliciter les fondements de l'identité de l'éducateur spécialisé au travers de la diversité des contextes professionnels (secteurs, domaines d'intervention, publics, ...) et des différentes fonctions afin de se situer comme acteur psycho-éducatif ;
- ◆ d'expliciter la spécificité des compétences professionnelles de l'éducateur spécialisé par rapport à d'autres intervenants professionnels ;
- ◆ de poser une réflexion sur l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé en regard des politiques sociales, de la représentation sociale de sa mission et de l'évolution de la profession ;
- ◆ de participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
- ◆ d'analyser la manière et l'amplitude avec lesquelles sont développées les différentes fonctions de l'éducateur spécialisé dans la variété des champs d'activité.

4.3. Analyse du secteur non marchand

- ◆ de relever les bases de la législation du travail propre aux secteurs d'intervention de l'éducateur spécialisé (contrat de travail, structures légales, normes de sécurité, temps de travail, commissions paritaires, conventions collectives, fonds sectoriels,...) ;
- ◆ de décrire succinctement les principales formes juridiques en vigueur dans les services et institutions des secteurs d'intervention des éducateurs (ASBL, Services publics,...) ;
- ◆ d'identifier les pouvoirs de tutelle des services et institutions socio-éducatives et le rôle de subventionnement de l'Etat fédéral, communautaire, régional, communal ;
- ◆ d'expliciter les règles de subventionnement particulières et leurs conséquences sur le contrat de travail ;
- ◆ de relever le sens de certains outils et éléments de la gestion financière et matérielle quotidienne par rapport au subventionnement en incluant les caractéristiques économiques et sociales des populations auprès desquelles l'éducateur intervient (allocations sociales, indice des prix, sécurité sociale) ;
- ◆ de mesurer et d'illustrer l'impact des cadres législatif et réglementaire sur l'organisation des services et sur les pratiques éducatives ;
- ◆ de s'informer des organes de représentation, des orientations majeures des politiques liées au secteur ;
- ◆ d'identifier les possibilités d'actions sur les politiques et les pouvoirs subsidiaires liés au secteur et de proposer des actions de changement.

4.4. Ethique et déontologie appliquées

- ◆ de confronter les règles déontologiques à la pratique professionnelle des différents secteurs d'interventions de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ d'identifier les principes déontologiques découlant :
 - des dispositions légales et réglementaires des professions du secteur de l'éducation spécialisée,
 - des usages professionnels ;

à partir de situations de pratique professionnelle, en tenant compte des règles déontologiques de sa profession,

- ◆ d'identifier droits, devoirs et responsabilités des éducateurs spécialisés ;
- ◆ de développer un questionnement éthique en posant la question du sens de l'action éducative et du rapport à autrui ;
- ◆ d'analyser des situations concrètes, spécifiques aux différents secteurs de l'éducation spécialisée portant sur des difficultés éthiques ou déontologiques ;
- ◆ de démontrer en quoi la fonction éducative est liée à des tensions entre valeurs personnelles, institutionnelles, culturelles, ... explicites et implicites.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Pratiques de l'écrit en éducation spécialisée », « Identités professionnelles au travers des secteurs de l'éducation spécialisée » et « Déontologie et éthique », il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas 20 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Pratiques de l'écrit en éducation spécialisée	CT	F	18
Identités professionnelles au travers des secteurs de l'éducation spécialisée	CT	F	14
Analyse du secteur non marchand	CT	B	16
Ethique et déontologie appliquées	CT	F	16
7.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80